

13058

Département: BOUCHES DU RHONE
SGC DE CHATEAURENARD

REGIE ANNEXE CAMPING TOURISME

NUMÉRO SIRET : 211300587-00063

POSTE COMPTABLE : 013205

M4

Service à caractère industriel et commercial

COMPTE ADMINISTRATIF

Voté par nature

BUDGET ANNEXE.

Année 2024

COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2025

N° 2025/04/09/04 - Objet : Approbation du Compte de gestion de l'exercice 2024 du budget annexe de la régie à simple autonomie financière - exploitation du camping et gestion du tourisme.

Le neuf avril deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quatre avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Marc FUSAT en application de l'article L 2121-14 du CGCT et de la circulaire Préfectorale n° DCLE/BFLI/2024-01 en date du 31 janvier 2024.

Etaient Présents : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, Fabienne CITI, Dominique STEKELOROM, Murielle GARZINO, Bernadette SAMUEL, LAFFITTE Patrick, REYNOUD Henri, Laurent JUGLARET jusqu'au point 27 inclus, WAJS Alexandre, Marie-Pierre CALLET, Lucie BABIN, Christine GARCIN-GOURILLON.

Pouvoirs : Mathieu BONARD a donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ, Sébastien THOMAS à Marc FUSAT, Emilie GERMAIN à Alexandre WAJS

Absents excusés : Fanny ARSAC, FABRE Thierry, Alain CHAIX, Laurent JUGLARET à compter du point 28

Secrétaire de séance : Bernadette SAMUEL

Rapporteur : Christine GARCIN-GOURILLON

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 du budget annexe de la régie à simple autonomie financière, chargée de l'exploitation du camping municipal et du tourisme, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable public assignataire, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget annexe de la régie à simple autonomie financière de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Rapporteur, après en avoir délibéré, l'unanimité des suffrages exprimés, **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe de la régie à simple autonomie financière dressé pour l'exercice 2024 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : **10 AVR. 2025**

Publication sur le site de la mairie le :

10 AVR. 2025

Secrétaire de séance

Bernadette SAMUEL



Le Maire
Jean-Christophe CARRÉ



Délai et voie de recours : la présente délibération n'est susceptible d'être l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille (31, rue Jean-François Leca à 13235 MARSEILLE Cedex 2) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa réception par le Préfet de l'Etat.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 DE LA COMMUNE DE

MAUSSANE LES ALPILLES RÉGIE A SIMPLE AUTONOMIE FINANCIERE "CAMPING TOURISME "

Convocation du 4 avril 2025
 Séance du 9 avril 2025 à dix-huit heures.
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE DE LA REGIE A SIMPLE AUTONOMIE FINANCIERE CAMPING ET TOURISME

Nombre de membres en exercice 19
 Nombre de membres présents 12
 Suffrages exprimés 14
 Contre 0
 Pour 14
 Abstention 0

N° 2025/04/09/ 06

Accusé de réception en préfecture 013-211300587-20250409-DElib090425-06a-DE

Date de transmission 11/04/2025
 Date de réception 11/04/2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Marc FUSAT, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Comptable public pour l'exercice 2024, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative ;

Le présent avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie à simple autonomie financière en date du 1er avril 2025 ; Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		76 397,53			0,00	76 397,53
Opérations de l'exercice	609 675,45	600 580,91	0,00	0,00	609 675,45	600 580,91
TOTAUX	609 675,45	676 978,44	0,00	0,00	609 675,45	676 978,44
Résultats de clôture	0,00	67 302,99	0,00	0,00	0,00	67 302,99
Restes à réaliser 2024	0,00	67 302,99	0,00	0,00	0,00	67 302,99
TOTAUX CUMULES	0,00	67 302,99	0,00	0,00	0,00	67 302,99
RESULTATS DEFINITIFS		67 302,99				67 302,99

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : Marc FUSAT, Christine GARCIN-GOURILLON, Alexandre WAJS, Henri REYNOUD, Fabienne CITI, Dominique STEKELOROM, Patrick LAFFITTE
 Bernadette SAMUEL, Laurent JUGLARET, Murielle GARZINO, Marie-Pierre CALLET et Lucie BABIN.

0

Pour extrait certifié conforme,
 Le Président de la séance,
 Marc FUSAT



[Handwritten signature]

Transmis à la sous-Préfecture d'Arles, le :

la septième de séance
 Bernadette SAMUEL



Publication site internet commune le 10 avril 2025

S O M M A I R E

PAGES	
p. 1 / 1	INFORMATIONS GENERALES - Modalités de vote du budget
	PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
p. 2 / 2	- Vue d'ensemble des sections
p. 3 / 3	- Section d'exploitation - Chapitres
p. 4 / 4	- Section d'investissement - Chapitres
p. 5 / 5	- Balance générale du budget - Dépenses
p. 6 / 6	- Balance générale du budget - Recettes
	VOTE DU BUDGET
	Section d'Exploitation
p. 7 / 8	- Détail des dépenses
p. 9 / 9	- Détail des recettes
	Section d' INVESTISSEMENT
	- Détail des dépenses
	- Détail des recettes
	- Détail des chapitres d'opération d'équipement

SOMMAIRE (Suite)

PAGE	IV - AUTRES ANNEXES (1)	JOINT	SANS OBJET
	ANNEXES		X
	ELEMENTS DU BILAN		X
p. 10 / 10	Etat de la dette - Détail des Crédits de trésorerie	X	
p. 11 / 11	Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p. 12 / 12	Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p. 13 / 13	Etat de la dette - Typologie Répartition de l'Encours	X	
	Etat de la dette - Detail des opérations de couverture		X
	Etat de la dette - Remboursement anticipé		X
	Etat de la dette - Emprunts renégociés		X
	Etat de la dette - Autres dettes		X
	Amortissements - Méthodes utilisées		X
	Etat des provisions et des dépréciations		X
	Etalement des provisions		X
p. 14 / 14	Opérations financières - Dépenses	X	
p. 15 / 15	Opérations financières - Recettes	X	
	Etat des charges transférées		X
	Detail des Opérations pour compte de tiers		X
	Variation du patrimoine (article R 2313-3 du CGCT) - Entrées		X
	Variation du patrimoine (article R 2313-3 du CGCT) - Sorties		X
	Opérations liées aux cessions		X
	Variation du patrimoine (article L 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		X
	Variation du patrimoine (article L 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		X
	Etat des travaux en régie		X
	ENGAGEMENTS HORS BILAN		X
	Emprunts garantis par la régie		X
	Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		X
	Subventions versées		X
	8016 Etat des contrats de crédit-bail		X
	Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	Etat des engagements donnés		X
	Engagements recus		X
	Situation des A.P. et C.P.		X
	Situation des A.E. et C.P.		X
	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS		X
p. 16 / 16	Etat du personnel titulaire au 31 Décembre	X	
p. 17 / 17	Etat du personnel non-titulaire au 31 Décembre	X	
p. 18 / 18	Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	X	
	Liste des organismes avec engagement		X
	Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
p. 19 / 19	Présentation agrégée du budget principal et des annexes	X	

S O M M A I R E (Suite)

	ARRETE ET SIGNATURES		X
p. 20 / 20	Arrêté - Signatures	X	

(1) Ne sont pas reproduites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes de bilan. Dans ce cas, cochez la case 'sans objet' correspondante. (ne pas produire d'état néant)

I - INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	I

POUR MEMOIRE (1)

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement;
- sans les chapitres 'Opérations d'équipement' de l'état III B3;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

Sans objet

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitres de dépense 'Opération d'équipement'.

III - Les provisions sont :(3)

- budgétaires (délibération N° du / /)

- (1) Rappeler les modalités au vote du budget
- (2) à compléter par 'du chapitre' ou 'de l'article'.
- (3) rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 609 675.45	G 600 580.91	G-A -9 094.54
	Section d'investissement	B	H	H-B

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N - 1	Report en section d'exploitation (002)	C <i>(si déficit)</i>	I 76 397.53 <i>(si excédent)</i>
	Report en section d'investissement (001)	D <i>(si déficit)</i>	J <i>(si excédent)</i>

= =

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		609 675.45 P=A+B+C+D	676 978.44 Q=G+H+I+J	67 302.99 =Q-P

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section d'exploitation	E	K
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N + 1	=E+F	=K+L

RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=A+C+E 609 675.45	=G+I+K 676 978.44	67 302.99
	Section d'investissement	=B+D+F	=H+J+L	
	TOTAL CUMULE	609 675.45 =A+B+C+D+E+F	676 978.44 =G+H+I+J+K+L	67 302.99

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	310 210.00	296 320.88			13 889.12
012	Charges de personnel et frais assimilés	311 200.00	311 191.80			8.20
014	Atténuations de produits					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 000.00	1 631.93			1 368.07
	Total des dépenses de gestion des services	624 410.00	609 144.61			15 265.39
66	CHARGES FINANCIERES					
67	Charges exceptionnelles	2 400.00	530.84			1 869.16
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET (1)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles d'exploitation	626 810.00	609 675.45			17 134.55
023	Virement à la section d'investissement (2)					
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (2)					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (2)					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation					
	TOTAL	626 810.00	609 675.45			17 134.55
	Pour information (3)	0.00				
	D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1					

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	402 726.65	443 214.02			-40 487.37
73	IMPÔTS ET TAXES					
74	Subventions d'exploitation	122 500.00	122 500.00			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	25 000.00	31 732.28			-6 732.28
	Total des recettes de gestion des services	550 226.65	597 446.30			-47 219.65
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	Produits exceptionnels	185.82	3 134.61			-2 948.79
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET (1)					
	Total des recettes réelles d'exploitation	550 412.47	600 580.91			-50 168.44
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (2)					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (2)					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation					
	TOTAL	550 412.47	600 580.91			-50 168.44
	Pour information (3)	76 397.53				
	R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1					

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) D 023 = R 021; DI 040=RF 042; R1 040= DF 042 ; DI 041 = R1 041; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de reports ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

(4) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisé pour les seules opérations d'aménagements (Lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(8) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues (affect. ou concession) (5)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
Total des dépenses d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison (Affectation) (6)				
26	Participation & créance rattachées à particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières					
4581	Dépenses (à subdiviser par opération) (7)				
Total des dépenses réelles d'investissement					
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (2)				
041	Opérations patrimoniales (2)				
Total des dépenses d'ordre d'investissement					
TOTAL					
Pour information		(3)	0.00		
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues (affect. ou concession) (5)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
Total des recettes d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves				
106	Réserves				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison (Affectation) (6)				
26	Participation & créance rattachées à particip.				
27	Autres immobilisations financières				
Total des recettes financières					
4582	Recettes (à subdiviser par opération) (7)				
Total des recettes réelles d'investissement					
021	Virement de la section d'exploitation (2)				
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (2)				
041	Opérations patrimoniales (2)				
Total des recettes d'ordre d'investissement					
TOTAL					
Pour information		(3)	0.00		
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

Chap.	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	296 320.88		296 320.88
012	Charges de personnel et frais assimilés	311 191.80		311 191.80
014	Atténuations de produits			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 631.93		1 631.93
66	CHARGES FINANCIERES			
67	Charges exceptionnelles	530.84		530.84
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)			
Dépenses d'exploitation - Total		609 675.45		609 675.45

+

D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0.00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	609 675.45
---	-------------------

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amort. dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison (Affectation)			
	Total des Opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues (affect. ou concession) (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	Participation & créance rattachées à particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des Immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immo. (5)			
39	Provisions dépréciation des stocks et en cours (5)			
4581	Dépenses (à subdiviser par opération) (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
33	En cours de productions de biens			
35	Stocks de produits			
Dépenses d'Investissement - Total				

+

D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0.00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0.00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives aux rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèce au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

Chap.	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	443 214.02		443 214.02
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	Production immobilisée			
73	IMPÔTS ET TAXES			
74	Subventions d'exploitation	122 500.00		122 500.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	31 732.28		31 732.28
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	Produits exceptionnels	3 134.61		3 134.61
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
	Recettes d'exploitation - Total	600 580.91		600 580.91

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	76 397.53
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	676 978.44
---	-------------------

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amort. dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison (Affectation)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues (affect. ou concession)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	Participation & créance rattachées à particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des Immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immo. (5)			
39	Provisions dépréciation des stocks et en cours (5)			
4582	Recettes (à subdiviser par opération) (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
33	En cours de productions de biens			
35	Stocks de produits			
	Recettes d'Investissement - Total			

+

R 001 SOLDE D'EXPLOITATION POSITIF REPORTE DE N-1	
--	--

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	310 210.00	296 320.88			13 889.12
606	Achats non stockés de matières et fournitures	112 300.00	100 279.19			12 020.81
6061	Fournitures non stockables	57 000.00	71 222.13			-14 222.13
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	25 000.00	24 469.41			530.59
6064	Fournitures administratives	1 500.00	2 055.77			- 555.77
6066	Carburants	300.00	328.55			-28.55
6068	Autres matières et fournitures.	28 500.00	2 203.33			26 296.67
61	Services extérieurs	155 910.00	147 168.51			8 741.49
611	Sous-traitance générale	48 510.00	46 534.44			1 975.56
6132	Locations immobilières	59 900.00	59 916.51			-16.51
6135	Locations mobilières	500.00	228.00			272.00
61521	Bâtiments publics	3 000.00				3 000.00
61523	Réseaux	5 000.00	4 625.50			374.50
61528	Autres	30 000.00	25 837.66			4 162.34
61551	Matériel roulant	2 000.00	1 595.42			404.58
61558	Autres biens mobiliers	1 000.00	872.50			127.50
617	Etudes et recherches					
618	Divers	6 000.00	7 558.48			-1 558.48
62.	Autres services extérieurs	17 000.00	17 140.90			- 140.90
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires					
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs					
6226	Honoraires					
6227	Frais d'actes et de contentieux					
623	Publicité, publications, relations publiques	3 500.00	2 407.77			1 092.23
6231	Annonces et insertions	3 500.00	1 053.73			2 446.27
6233	Foires et expositions		339.84			- 339.84
6236	Catalogues et imprimés		654.00			- 654.00
6237	Publications					
6238	Divers		360.20			- 360.20
625	Déplacements, missions et réceptions	1 700.00	2 369.11			- 669.11
6256	Missions	500.00				500.00
6257	Réceptions	1 200.00	2 369.11			-1 169.11
626	Frais postaux et frais de télécommunications	6 900.00	6 854.80			45.20
6261	Frais d'affranchissement	700.00	635.15			64.85
6262	Frais de télécommunications	6 200.00	6 219.65			-19.65
627	Services bancaires et assimilés.	1 800.00	1 956.22			- 156.22
628	Divers services extérieurs	3 100.00	3 553.00			- 453.00
6281	Concours divers (cotisations...	3 000.00	3 553.00			- 553.00
62878	à des tiers	100.00				100.00
63.	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	25 000.00	31 732.28			-6 732.28
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (
6358	Autres droits					
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (25 000.00	31 732.28			-6 732.28
012	Charges de personnel et frais assimilés	311 200.00	311 191.80			8.20

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
621	Personnel extérieur au service	311 200.00	311 191.80			8.20
6215	Personnel affecté par la collectivité de ratta	311 200.00	311 191.80			8.20
014	Atténuations de produits					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 000.00	1 631.93			1 368.07
6518	Autres	2 000.00	1 452.60			547.40
6541	Créances admises en non-valeurs	1 000.00	178.90			821.10
6588	Autres charges diverses de gestion courante		0.43			-0.43
	DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	624 410.00	609 144.61			15 265.39
67	Charges exceptionnelles (c)	2 400.00	530.84			1 869.16
6718	Autres Charges except. opérations de gestion					
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)					
678	Autres charges exceptionnelles	2 400.00	530.84			1 869.16
022	Dépenses imprévues (e)					
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	626 810.00	609 675.45			17 134.55
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)					
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE L'INVEST.					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (7)					
6817	Dépréciation des actifs circulants					
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e					
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		626 810.00	609 675.45			17 134.55

Pour Information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	
---	--

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du 66112 sera négatif

(3) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI° 042 = RI 040

(5) dont 675 et 676.

(6) Si la collectivité a opté pour les prévisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	402 726.65	443 214.02			-40 487.37
	...					
706	Prestations de services	12 726.65	13 276.65			- 550.00
707	Ventes de marchandises					
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	390 000.00	429 937.37			-39 937.37
7087	Remboursements de frais					
74	Subventions d'exploitation	122 500.00	122 500.00			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	25 000.00	31 732.28			-6 732.28
757	Redevances versées par les fermiers et concess					
7588	Autres	25 000.00	31 732.28			-6 732.28
	RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)	550 226.65	597 446.30			-47 219.65
76	PRODUITS FINANCIERS					
768	Autres produits financiers					
77	Produits exceptionnels	185.82	3 134.61			-2 948.79
7718	Autres produits except sur opérations gestion		181.05			- 181.05
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)					
778	Autres produits exceptionnels	185.82	2 953.56			-2 767.74
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	550 412.47	600 580.91			-50 168.44
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (3)					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (6)					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		550 412.47	600 580.91			-50 168.44

Pour Information	
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	76 397.53

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 042 = D1 040

(4) dont 776.

(5) Si la collectivité a opté pour les prévisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N	Montant des remboursement N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
Total		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Circulaire N° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision du maire de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant. (article L 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels (les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N										I.C.N.E. de l'exercice	
	Couver- ture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
-	N	0.00		0.00	0.00				0.00	0.00	0.00	0.00
-	N	0.00		0.00	0.00				0.00	0.00	0.00	0.00
- NEANT	N	0.00		0.00	0.00				0.00	0.00	0.00	0.00
-	N	0.00		0.00	0.00				0.00	0.00	0.00	0.00
-	N	0.00		0.00	0.00				0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00	0.00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture"

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêts : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est à dire un taux qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage)

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année

(14) taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

A1.3

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

(HORS A1)

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû	
Néant															
Total					0,00										
TOTAL GENERAL															

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne-conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.

(7) Coût de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6811 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Type d'indice sous-jacent		1 - Indices en Euros.	2 - Indices inflation française ou zone Euro ou écart entre ces indices.	3 - Ecart d'indices zone Euro.	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone Euro.	5 - Ecart d'indices hors zone Euro	6 - Autres indices
Type de structure de l'emprunt	A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).	Nombre de Produits 0	0	0	0	0	0
		% de l'encours					
		Montant en Euros					
		Nombre de Produits 0	0	0	0	0	0
B - Barrière simple. Pas d'effet levier.		% de l'encours					
		Montant en Euros					
		Nombre de Produits 0	0	0	0	0	0
C - Option d'échange (swaption)		% de l'encours					
		Montant en Euros					
		Nombre de Produits 0	0	0	0	0	0
D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.		% de l'encours					
		Montant en Euros					
		Nombre de Produits 0	0	0	0	0	0
E - Multiplicateur jusqu'à 5		% de l'encours					
		Montant en Euros					
		Nombre de Produits 0	0	0	0	0	0
F - Autres types de structure		% de l'encours					
		Montant en Euros					
		Nombre de Produits 0	0	0	0	0	0

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice	Réalizations
Dépenses hors charges transférées (A)			
16	Emprunts et dettes assimilées		
165	Dépôts et cautionnements reçus		
1687	Autres dettes		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice	Réalizations

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres					

	Montant
Dépenses à recouvrir par des ressources propres	II
Ressources propres disponibles	IV
Solde	V = IV-II (3)

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique

IV - ANNEXES

IV

Etat du personnel au 31 décembre (Année N)

C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
		0	0	0	0.00	0.00
		0	0	0	0.00	0.00
		0	0	0	0.00	0.00
NEANT		0	0	0	0.00	0.00
TOTAL		0	0	0	0.00	0.00
TOTAL GENERAL		0	0	0	0.00	0.00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex CDD 6 mois) recruté à mi-année correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12)

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

IV

Etat du personnel au 31 décembre (Année N)

C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

Agents Non Titulaires en Fonction au 01/01/N	Catégories (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement (4)	Nature (5)
Agents occupant un emploi non-permanent						
0			0			
0			0			
0		NEANT	0			
TOTAL GENERAL	0					

(1) Catégories : A, B ou C

(2) Secteurs
ADM: Administratif
TECH: Technique
URB: Urbanisme (dont aménagement urbain)

S: Social

MS: Médico-social

ME: Médico technique

SP: Sportif

CULT: Culturel

ANIM: Animation

PM: Police

OTR: Missions non rattachables à une filière

(3) Rémunération : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b° : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps incomplet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire du n contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "A : Autres" et feront l'objet d'une précision.

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-4 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont

titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	C.A. 2024
Etat du personnel au 31 décembre (Année N)	IV C1.2

**C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT
EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIE	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 BP/BS/DM ANNEE N	REALISE A L'ARTICLE 6215 ANNEE N
agents titulaires administratifs	A	1	52 000,00 €	52 642,02 €
agents titulaires administratifs	C	5	164 700,00 €	169 287,51 €
agents titulaires techniques	C	2,5	94 500,00 €	89 262,27 €
TOTAL GENERAL		8,5	311 200,00 €	311 191,80 €

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à la disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C4

C3.5 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1 - BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	626 810.00	609 675.45		17 134.55
RECETTES	626 810.00	600 580.91		26 229.09

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES**(avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	626 810.00	609 675.45		17 134.55
RECETTES	626 810.00	600 580.91		26 229.09
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	626 810.00	609 675.45		17 134.55
TOTAL GENERAL DES RECETTES	626 810.00	600 580.91		26 229.09

IV - ANNEXES	C.A. 2024
S.G.C. DE CHÂTEAURENARD - COMMUNE DE MAUSSANE LES ALPILLES REGIE A SIMPLE AUTONOMIE FINANCIERE - CAMPING ET TOURISME	M4 SIRET 211 300 587 00063

IV - ARRÊTÉS - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présent	12
Nombre de suffrages exprimés	14
VOTES :	
Contre	0
Abstentions	0
Pour	14
Date de convocation :	04/04/2025

Présenté par le Maire,
A Maussane les Alpilles, le 9 avril 2025

Le Maire,
Jean-Christophe CARRÉ



Délibéré par le Conseil municipal réuni en session ordinaire

A Maussane les Alpilles, le 9 avril 2025
Les membres du Conseil municipal,

Marc FUSAT		Mathieu BONARD	
Christine GOURILLON		Emilie GERMAIN	
Alexandre WAJS		Fanny ARSAC	
Henri REYNOUD		Laurent JUGLARET	
Fabienne CITI		Murielle GARZINO	
Dominique STEKELOROM		Sébastien THOMAS	
Patrick LAFFITTE		Marie-Pierre CALLET	
Bernadette SAMUEL		Alain CHAIX	
Thierry FABRE		Lucie BABIN	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en sous-Préfecture, le :
et de la publication le : 10 AVR. 2025

10 AVR. 2025

A Maussane les Alpilles, le :
Le Maire,
Jean-Christophe CARRÉ

10 AVR. 2025

